



Permis de construire batiment agricole

Par **bique**, le **27/05/2012** à **12:20**

Bonjour,

Nous avons déposé auprès de la mairie un permis de construire pour un bâtiment d'élevage et une fromagerie.

Ce dernier a été accepté et nous avons reçu l'arrêté début Février : nous avons posé notre panneau de chantier début Avril.

Aujourd'hui, un voisin semble contester notre permis car ses arguments sont que ce bâtiment va dévaloriser ses biens et créer des nuisances.

Je tiens à indiquer que nous sommes dans un hameau et que nous avons retiré notre bâtiment au maximum des habitations des tiers (minimum 80 m) : la loi indique une distance minimum de 50m.

Aussi, la ferme que nous reprenons a connu des activités agricoles (élevage de chèvres, vaches, moutons...) et les bâtiments existants où se situent les animaux étaient plus proches qu'à l'heure actuelle (à seulement 10m de sa maison).

Nous avons implanté nos bâtiments pour éviter toutes nuisances pour nos voisins : de chez lui, ce dernier ne verra même pas notre bâtiment.

Donc ma question est simple : que peut-il faire contre nous ?

Encore merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **david**, le **30/05/2012** à **16:40**

Ce site vous informe sur les lois et les règles à respecter.

Il vous guidera également dans vos démarches pour la réalisation de vos plans, permis de construire et déclaration de travaux.

Vous avez un projet ? Vous souhaitez réaliser un Permis de construire, une déclaration de travaux ou un plan de maison ? Rendez-vous sur le site www.dtah.fr ou <http://www.permis-de-construire-idf.com/>